

Note technique pour les établissements agricoles privés et les CFA de l'académie de Rennes

Admission en 1^{ère} pro, 1^{ère} BMA, 1^{ère} technologique dans un établissement public de l'éducation nationale et de l'enseignement agricoles de l'académie de Rennes – rentrée 2018

Voir le « guide académique des procédures d'affectation en 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} BMA, 1^{ère} technologique ». Ce guide est adressé à la DRAF pour diffusion. Les CFA peuvent la demander au SAIO.

La procédure AFFELNET – rentrée 2018 – a pour objet de gérer les candidatures suivantes :

- Entrée en 1^{ère} pro (sur places vacantes - bac pro 3 ans), d'une part pour les élèves de terminale CAP, d'autre part pour les élèves de seconde GT ou de seconde pro souhaitant bénéficier d'une passerelle
- Entrée en 1^{ère} BMA.
- Entrée en 1^{ère} STMG, STI2D, STL, ST2S, STAV

- **Candidature en 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} BMA, 1^{ère} technologique (des élèves de 2^{nde} GT et 1^{ère} GT)**

La fiche de candidature « palier seconde » (*annexe 9 du guide académique des procédures d'affectation en 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} BMA, 1^{ère} technologique*) est remise à l'élève et à la famille pour renseigner l'état-civil, l'adresse du représentant légal ou de l'élève majeur, et pour formuler les vœux de l'élève. Elle est à compléter dans l'établissement pour l'origine scolaire de l'élève et les notes.

La saisie est effectuée par l'établissement sur AFFELNET : du 14 mai au 8 juin 2018.

Pour accéder à la saisie des vœux sur le site internet de l'académie de Rennes :

Une 1^{ère} connexion permet de s'inscrire (cliquer sur le bouton « s'inscrire ») pour obtenir un mot de passe. La saisie des vœux ne peut débuter qu'après réception de ce mot de passe à l'adresse mèl que vous aurez renseignée.

La procédure de demande de mot de passe et sa réception s'effectue à partir du **14 mai 2018**.

Ne pas oublier d'imprimer en fin de saisie, la « fiche récapitulative élève » où figure le n° identifiant d'inscription (*ce n° permet de revenir sur le dossier de l'élève pour une éventuelle modification*).

- **Candidature « passerelle 1^{ère} technologique » pour les élèves issus de la voie professionnelle.**

La fiche de candidature « passerelle » (*annexe 10 du guide académique des procédures d'affectation en 1^{ère} professionnelle, 1^{ère} BMA, 1^{ère} technologique*) est remise à l'élève et à la famille pour renseigner l'état-civil, l'adresse du représentant légal ou de l'élève majeur, et pour formuler les vœux de l'élève. Elle est à compléter dans l'établissement pour l'origine scolaire de l'élève et les notes.

Elle sera adressée à la DSDEN du département du 1^{er} vœu avant le 30 mai 2018.

Les résultats : A partir du 22 juin 2018

Les établissements d'accueil de l'académie de Rennes, notifient les décisions d'admission.

Les établissements d'origine agricoles privés, les CFA éditent les fiches de résultats de leurs élèves dans le service de résultat et peuvent ainsi informer sur les refus et les inscriptions en liste supplémentaires.

Les familles ont accès au résultat individuel (avec n°INE) sur www.ac-rennes.fr rubrique orientation/affectation.